



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00181

Numéro SIREN : 804 572 964

Nom ou dénomination : A-group of chemical systems

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2015 sous le numéro de dépôt 4336

A-group of chemical systems
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50.000 euros
Siège social : 371, avenue du Docteur Lefebvre
06270 VILLENEUVE-LOUBET
RCS ANTIBES 804 572 964

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 5 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze,
Le cinq octobre,
A 9 heures,
Au siège social à VILLENEUVE-LOUBET,

Madame Tetiana BRIUSHKOVA,

Propriétaire de la totalité des 5.000 actions de dix euros (10 €) composant le capital social de la société A-group of chemical systems,

Actionnaire unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Changement du Président
- La révocation du Directeur commercial
- La révocation du Directeur financier et de ressources humaines
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de mettre fin à compter de ce jour à son mandat de Président, et nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- Monsieur Pavlo ILCHENKO, né le 14 juillet 1967 à SHAKHTINSK (KAZAKHSTAN), de nationalité ukrainienne, demeurant au 3, quartier Chervonii Kamin, appartement 101, DNIPROPETROVSK, UKRAINE.

Monsieur Pavlo ILCHENKO entre en fonction à compter de ce jour.

Monsieur Pavlo ILCHENKO déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées.

Paraphes	
TETIANA BRIUSHKOVA	PAVLO ILCHEKO
<i>T.B.</i>	<i>P. I.</i>

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et conformément aux dispositions statutaires.

Le président ne sera pas rémunéré.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de mettre fin à compter de ce jour au mandat de Monsieur VALDAS SABALIAUSKAS, Directeur commercial.

TROISIEME DECISION

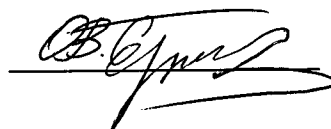
L'associé unique décide de mettre fin à compter de ce jour au mandat de Madame Elena GOLOBOKOVA, Directrice financière et de Ressources humaines.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

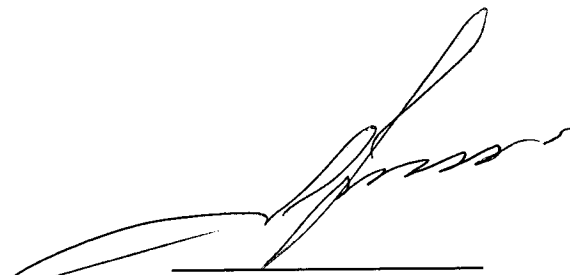
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et nouveau Président non actionnaire.

Madame Tetiana BRIUSHKOVA
Associée unique



Monsieur Pavlo ILCHENKO
« Bon pour acceptation de la fonction de Président »

*Bon pour acceptation de la
fonction de Président*



Paraphes	
TETIANA BRIUSHKOVA	PAVLO ILCHENKO
T.B.	P.I.